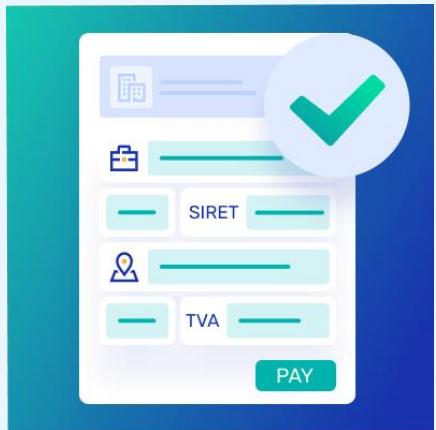




DQE, votre alliée pour réussir la réforme des factures électroniques 2026



Contactez-nous pour en savoir plus sur la RFE 2026

La facture électronique : une obligation généralisée à partir de 2026 pour toutes les entreprises !

La facturation électronique entre entreprises assujetties à la TVA sera obligatoire avec un déploiement progressif selon la taille des structures.

Cette transition représente un défi majeur : la **qualité des données légales** (SIREN, SIRET, TVA, etc.) conditionne directement la conformité et la validité des factures.

La solution [DQE One](#) de DQE, **leader français de la data quality** avec plus de 800 clients et une expertise reconnue de +15 ans, aide les entreprises à se préparer dès aujourd'hui pour garantir des échanges fiables et conformes sur les plateformes de dématérialisation.

La réponse de DQE pour maîtriser les données légales de la facture électronique

- **Contrôle dès la saisie des données** : SIREN, SIRET, TVA, emails, adresses, téléphones...
- **Correction et enrichissement des bases B2B existantes** : correction des données invalides (emails, adresses, téléphones)
- **Automatisation continue pour maintenir à jour la qualité des données** avec traitements récurrents automatisés
- **Suivi et actualisation des SIRET dans la durée**
- **Déduplication et identification précise des entités juridiques** (maison mère et filiales)



> 1er septembre 2026 :

Toutes les entreprises doivent pouvoir **recevoir** des factures électroniques et obligation d'émission pour les grandes entreprises et ETI.

> 1er septembre 2027 :

Obligation de **l'émission électronique** des factures dématérialisées pour les PME et les micro-entreprises.



Les bénéfices concrets

- ✓ **Anticipez la réforme** et assurez votre conformité réglementaire
- ✓ **Réduisez les rejets de factures** liés à des données inexactes
- ✓ **Gagnez en productivité et en fiabilité** dans vos processus B2B
- ✓ **Sécurisez vos échanges** administratifs, fiscaux et financiers.